

Règlement de l'appel à projets de recherche 2020 de la mission inter-estuaire

Contenu

1. Contexte, enjeux et objectifs de l'appel à projets de recherche	2
1.1. Contexte général et enjeux	2
1.2. Une coordination à l'échelle nationale pour la recherche au service des politiques publiques concernant les estuaires français	2
1.3. Objectifs de l'appel à projets de recherche	3
2. Orientations de l'appel à projets de recherche.....	4
2.1. Vers une approche d'écologie territoriale : replacer les trajectoires des estuaires dans leur contexte historique	4
2.2. Fonctionnement hydro-morpho-sédimentaire des estuaires, habitats et pressions physiques .	5
2.3. Processus, fonctionnement biogéochimique et écologique des estuaires.....	6
2.4. Changements climatiques : impacts sur le fonctionnement estuarien et évolutions.....	7
3. Modalités de soumission, calendrier, critères d'admissibilité, d'évaluation et de sélection des projets déposés	7
3.1. Modalités de soumission et calendrier de l'appel à projets	7
3.2. Admissibilité, évaluation et sélection des projets.....	8
4. Financement, contractualisation et engagement entre le(s) porteur(s) de projet et de l'OFB	9

1. Contexte, enjeux et objectifs de l'appel à projets de recherche

1.1. Contexte général et enjeux

Les estuaires, situés à l'interface du continuum terre-mer, constituent des territoires à forts enjeux environnementaux en termes de conservation, de protection et de réhabilitation, mais également économiques. Ils assurent ainsi un grand nombre de fonctions écologiques (*e.g.* flux de matière et d'énergie ; stockage, élimination et transformation des nutriments et polluants ; fonctions de nurserie, alimentation, reproduction, refuge, et de corridors pour les migrateurs), et jouent ainsi un rôle essentiel pour la réalisation du cycle de vie de nombreuses espèces. Sur le plan socio-économique, ces milieux sont le support de nombreuses activités (portuaires et industrielles, piscicoles et conchylicoles, touristiques, commerciales...). Autour de ces milieux se développent des voies de transport et des centres urbains.

La gestion des estuaires nécessite donc une approche intégrée, prenant en compte leur fonctionnement socio-écologique global, en vérifiant notamment la compatibilité des activités anthropiques avec la notion de « développement durable » et leur pertinence vis-à-vis des transitions écologiques nécessaires pour assurer la pérennité de ces milieux. Une telle gestion sous-entend l'organisation de la gouvernance à une échelle dépassant souvent le seul territoire estuarien¹ proprement dit, qui doit ainsi permettre :

- la mise en œuvre de mesures pertinentes fondées sur des connaissances solides (études et recherches) et une meilleure prise en compte des retours d'expérience (gestionnaires),
- une application adaptée de la réglementation nationale et européenne,
- l'analyse des évolutions souhaitées des politiques publiques réalisée avec une association étroite des acteurs de la société aux solutions proposées.

1.2. Une coordination à l'échelle nationale pour la recherche au service des politiques publiques concernant les estuaires français

Pour relever ce défi, l'Office français de la biodiversité (OFB) a mis en place en partenariat avec l'Université de Rouen de 2012 à 2018, puis avec le GIP Seine-aval depuis 2019, une mission inter-estuaires (MIE) ayant pour vocation de contribuer au développement d'une vision globale des systèmes estuariens, afin de fournir une aide au diagnostic de l'état de ces milieux et émettre des recommandations de gestion et de restauration de leurs principales fonctions écologiques. En étroite collaboration avec un comité de pilotage (CoPil), principalement composé d'acteurs institutionnels et de gestionnaires, et d'un conseil scientifique (CS) mis en place depuis 2019, l'OFB définit les grands objectifs de la MIE et assure leur suivi et leur réalisation. Le CoPil est chargé de formuler des questionnements et problématiques-clé déclinés à l'échelle inter-estuaires qui nécessitent un investissement en recherche, soit pour acquérir des connaissances nouvelles, développer de nouveaux outils ou fournir des analyses synthétiques contribuant à la conception de politiques de gestion cohérentes et dont l'efficacité pourra être évaluée. Le CS a quant à lui pour mission de traduire les besoins identifiés par le CoPil en questionnements scientifiques, et de proposer, le cas

¹ Du point de vue géographique, les estuaires représentent les milieux de transition entre le domaine continental et le domaine marin, tels que les portions des fleuves reliées à la mer, où s'effectuent l'échange et la transformation de matière et d'énergie en provenance des deux domaines.

échéant, les axes de recherche complémentaires nécessaires pour répondre aux problématiques et venir en appui aux politiques publiques de préservation des milieux estuariens.

En orientant et soutenant des projets de recherche qui s'appuient sur le dialogue entre gestionnaires et chercheurs, la MIE² contribue à une avancée des connaissances sur les milieux estuariens, à la création d'outils nationaux (*e.g.* guides techniques, développement d'outils d'évaluation et d'indicateurs) et à un partage d'expérience en restauration écologique estuarienne. A l'interface science-gestion, la MIE a pour ambition de soutenir des projets inter-estuariens permettant de combler le manque de connaissances sur le fonctionnement général des estuaires, leurs usages, l'impact des pressions exercées sur ces écosystèmes dynamiques et leurs trajectoires à moyen et long termes. La MIE doit donc animer un programme national de recherche à visée appliquée inter-estuariens, centré sur la compréhension du fonctionnement estuarien et l'application de ces concepts dans la pratique de la gestion des estuaires français, en apportant une **plus-value par rapport aux recherches menées localement (capitalisation des connaissances)**. La MIE aspire à **structurer une réflexion dans le cadre d'une approche inter-estuariens**, destinée à renforcer les actions locales en s'appuyant sur des connaissances et des démarches fondées sur des **analyses plus globales**.

1.3. Objectifs de l'appel à projets de recherche

Le fonctionnement général des estuaires est difficile à appréhender du fait de leur forte variabilité spatio-temporelle naturelle, et des différents contextes anthropiques, hydrogéomorphologiques, biogéographiques et climatiques au sein desquels évoluent ces milieux. Chaque estuaire possède ainsi des caractéristiques abiotiques et biotiques qui lui sont propres, et qui le rendent quasiment unique (*e.g.* fonctionnement hydro-sédimentaire et biogéochimique, peuplements et réseaux trophiques). Cependant, les mécanismes à l'origine de ces spécificités reposent sur des processus communs.

Pour être efficaces, les **stratégies de gestion et de réhabilitation des fonctions écologiques**³ estuariennes impliquent d'appréhender la complexité des processus physiques, chimiques et écologiques (à l'origine des fonctions estuariennes). Cela demande encore des acquisitions de connaissances fondamentales et le développement d'outils qui seront nécessaires pour orienter les actions à mener. Les enjeux portent notamment sur le **couplage des modèles** de fonctionnement physique (*e.g.* courants, érosion, transport et dépôt de sédiments), des modèles de fonctionnement biogéochimique (*e.g.* dynamique des nutriments, cycle de la matière organique) et des modèles de fonctionnement biologique et écologique (*e.g.* modélisation des réseaux trophiques à différentes échelles spatiales et temporelles, modèles de développement d'espèces, etc.). Pour une vision plus large dans le temps et dans l'espace et plus complète des **trajectoires socio-écologiques des estuaires**, il est nécessaire d'intégrer également les altérations physiques, chimiques et biologiques des espaces estuariens sur le temps long, en tant qu'éléments d'**un système plus vaste**.

² Lien vers le site web de la mission inter-estuariens <https://professionnels.ofb.fr/index.php/fr/node/279>

³ Ce terme correspond ici à la définition donnée par l'EFESE (Thema - Efese - Le cadre conceptuel, Ministère de l'environnement, 2017, 87pp) : « Les fonctions écologiques correspondent à des phénomènes propres à l'écosystème qui résultent de la combinaison de l'état des écosystèmes, des structures et des processus écologiques et qui se déroulent avec ou sans la présence de l'Homme. Ce sont notamment des fonctions de base et d'entretien de la fonctionnalité des écosystèmes (cycle des nutriments, formation des sols, production primaire, etc.). Les fonctions écologiques constituent la dynamique qui assure le maintien de l'état écologique, physique et chimique des milieux et peut soutenir la production des biens et services écosystémiques. ».

Ainsi, une comparaison du fonctionnement actuel et des trajectoires passées, **à l'échelle inter-estuariers**, permettrait de mettre en évidence des traits généraux de fonctionnement et d'évolution des estuaires, et des spécificités caractérisant les différents systèmes. Ces informations permettraient également de définir comment les **singularités de chaque estuaire** expliquent leur situation actuelle compte tenu d'évolutions similaires avec d'autres systèmes. Cela permettrait également de **hiérarchiser les facteurs structurants** (e.g. influence de forçages tels que les débits fluviaux et apports solides, les amplitudes de marée ou les niveaux marins), et d'aider à mieux quantifier et anticiper l'impact des pressions exercées, y compris celles résultant des changements globaux, et ce en vue d'améliorer la gestion de ces milieux. La **mobilisation des données existantes**, ainsi que la **synthèse des connaissances** sur les différents estuaires est donc un élément incontournable à tout projet inter-estuaires.

L'appel à projets a donc pour objectif de promouvoir les projets adoptant une approche inter-estuaires et pluridisciplinaire en réponse aux grandes thématiques identifiées par le comité de pilotage et son conseil scientifique, et notamment ceux visant à mobiliser, à améliorer et à capitaliser les connaissances sur les estuaires, à l'échelle nationale, mais aussi internationale.

2. Orientations de l'appel à projets de recherche

Les axes de recherche proposés ci-dessous permettront de caractériser et de mieux comprendre les processus, le fonctionnement des estuaires, les changements et les évolutions à long terme (impacts des changements globaux notamment), d'évaluer l'impact des pressions anthropiques sur les systèmes estuariens et de développer des outils de gestion adaptés. L'étude des pressions liées à la contamination en micropolluants chimiques, ainsi que leurs effets sur le fonctionnement écologique sont une problématique d'intérêt majeur pour mener à bien la restauration des estuaires. Toutefois, une priorisation des problématiques à traiter a été nécessaire, et cette problématique est exclue de l'Appel à Projets 2020.

2.1. Vers une approche d'écologie territoriale : replacer les trajectoires des estuaires dans leur contexte historique

L'histoire longue des estuaires devrait être prise en compte au sein d'un territoire plus vaste que le seul « territoire estuarien ». Cela permettrait de mettre en évidence la place de chaque estuaire français dans le système socio-écologique de son bassin versant particulier et sa trajectoire d'artificialisation, en tenant également compte de la zone marine sous influence de l'estuaire. Chaque estuaire possède ainsi son « héritage », résultant des choix de développement qui ont été faits dans les territoires du bassin, voire au niveau national. Un état des lieux de l'héritage d'anthropisation de chaque estuaire français n'a pas qu'une portée académique. Il s'agit bien d'évaluer les limites des actions de restauration. Restaurer un estuaire signifie d'abord préciser la place qu'on entend lui assigner dans le socio-écosystème dans lequel il est étroitement inséré, donc de définir les usages et le fonctionnement souhaités de ce système, et enfin tenir compte des héritages du fonctionnement passé de l'estuaire dont beaucoup ont une inertie considérable qui s'oppose aux transitions rapides. Capitalisant sur la description des trajectoires passées, des approches de scénarisation prospective permettraient de **tracer des futurs possibles pour les estuaires français, en lien avec les choix de développement des territoires amont**. Une telle démarche aurait l'avantage de décloisonner les connaissances et les approches, et d'ouvrir à des horizons plus larges la réflexion sur l'aménagement des estuaires.

Orientations proposées :

- Utiliser les outils de modélisation et analyser leur fiabilité pour représenter le passé et le futur (trajectoires et scénarisation) ;
- Quel territoire pour la gestion de l'estuaire ? Au-delà de la définition géographique d'un estuaire ou d'un milieu de transition⁴, il y a une nécessité de travailler autour du territoire et du périmètre fonctionnel (état des lieux des usages), perceptions et représentations de l'estuaire (notamment analyse des conflits d'usages et causes de blocage). Une question sous-jacente est : comment tendre vers la création d'une culture commune autour de l'estuaire ?

2.2. Fonctionnement hydro-morpho-sédimentaire des estuaires, habitats et pressions physiques

Dans un estuaire, la dynamique hydro-morpho-sédimentaire joue un rôle primordial et est à la base de la diversité physique des estuaires déterminant pour beaucoup son fonctionnement biotique. Elle est régie à la fois par le niveau de la mer, les apports fluviaux continentaux, l'hydrodynamisme lié aux marées et aux événements météo-océaniques (vent, houles du large) et hydrologiques (crues, étiages) au sein d'un contexte morphologique évoluant librement ou fortement contraint par des interventions anthropiques, incluant la gestion des sédiments et les aménagements dans les lits mineur et majeur de l'estuaire. Les interactions entre ces forçages sont à la base d'un fonctionnement complexe permettant la création de types d'habitats particuliers auxquels sont associés des fonctions écologiques. Comprendre comment les forçages majeurs (niveau marin, changements hydrologiques et climatiques d'origine naturelle ou anthropique, interventions anthropiques directes) affectent le milieu estuarien et la mosaïque d'habitats le constituant et déterminent sa morphologie est donc essentiel pour connaître la marge de manœuvre pour la restauration/réhabilitation écologique.

Orientations proposées :

- Pour développer des scénarios de restauration :
 - Comprendre les différences entre les systèmes estuariens (typologie physique, mosaïque d'habitats y compris les habitats du lit majeur, les milieux humides notamment) ;
 - Evaluer et quantifier l'impact des changements environnementaux et des pressions anthropiques ;
 - Classer les facteurs de contrôle hydro-morpho-sédimentaires (en distinguant les pressions liées aux usages « incompressibles » et durables, en lien avec le 2.1)
- Travailler sur le déterminisme des caractères physiques d'un estuaire et des flux dissous/particulaires, en son sein ou échangés avec l'océan : pour telles morphologie, conditions de marée, de débit fluvial, ou de nature géologique, et autres conditions de "forçage" (dont les conditions anthropiques tels que dragages pour l'entretien des voies de navigation, clapages, aménagements, etc.), peut-on caractériser sa dynamique, ses traits sédimentaires (y compris en suspension), ses tendances évolutives ?

⁴ La définition simple d'un estuaire : embouchure d'un fleuve sur une mer où se font sentir les marées. Le territoire d'action de la mission inter-estuaires inclut une quarantaine d'estuaires de métropole (façade Manche/Atlantique), neuf estuaires de Guyane, mais peut être étendu aux petits fleuves côtiers (de la façade méditerranéenne notamment) et aux zones d'influence des fleuves sur les plateaux continentaux tels que les pro-deltas, les vasières externes et les panaches des fleuves dans le milieu marin.

- Développer la capacité à prédire la trajectoire des systèmes estuariens, soit par modélisation (déterministe), soit par apprentissage en fonction des constats et observations faits sur différents systèmes estuariens dans leur état actuel ou passé (en lien avec 2.1) ;
- En déclinaison plus appliquée des connaissances mobilisées et/ou acquises dans les points précédents, apporter une réponse aux questions suivantes :
 - Quels types d'intervention sont les plus pertinents pour tendre vers un état hydro-sédimentaire qui permette le maintien durable de telle ou telle fonctionnalité et donc de la mosaïque d'habitat associée ?
 - Comment évaluer ces interventions selon une analyse coûts - bénéfices sociétaux (services écosystémiques et environnementaux gagnés / perdus) et faisabilité technique, économique et sociale?
 - Quelles sont les opportunités concrètes déduites de l'analyse des expériences les plus prometteuses de restauration hydro-morpho-sédimentaire dans les estuaires français ou étrangers ?

2.3. Processus, fonctionnement biogéochimique et écologique des estuaires

Il apparaît essentiel de mieux comprendre et caractériser le fonctionnement et les processus (cycles biogéochimiques, dynamique de la matière organique, structuration des réseaux trophiques, etc.) qui se déroulent au sein des différentes unités fonctionnelles (*i.e.* habitats/contextes physico-chimiques considérés comme support d'une (ou plusieurs) fonction(s) écologique(s)) qui composent un estuaire, et ce afin de mieux appréhender le fonctionnement du système dans sa globalité. Cela nécessite de quantifier ces processus et l'influence des paramètres environnementaux à l'échelle des habitats ou d'une mosaïque d'habitats. Les habitats peuvent être considérés comme des entités géographiques caractérisées par des paramètres physico-chimiques spécifiques et une communauté biologique associée. Les cartographies fonctionnelles des habitats estuariens permettent par exemple de localiser un grand type d'habitat (*e.g.* vasière) et d'y associer une fonction (*e.g.* nourriceries de juvéniles marins), en effectuant un croisement avec des données physiques et/ou chimiques (*e.g.* salinité). Un travail cartographique peut aussi servir à décrire les principales pressions physiques liées aux usages qui modifient/impactent/créent les habitats (cf. aussi 2.2) et les fonctions associées, en aboutissant à l'élaboration d'une typologies des pressions et quantification de leur expression dans différents estuaires.

Orientations proposées :

- Comprendre les différences entre les systèmes estuariens en termes de fonctionnement écologique (établir une typologie considérant les habitats) et évaluer l'impact des facteurs de contrôle naturels et anthropogéniques (pressions anthropiques, changements environnementaux) sur les fonctions écologiques ;
- Evaluer l'influence de la connectivité entre les habitats du lit mineur (*e.g.* vasières intertidales/subtidales, fonds sableux, etc.) et du lit majeur (*e.g.* prairies humides, phragmitaies, etc.) sur l'intensité des processus et les fonctions écologiques pour caractériser des leviers de restauration ;
- Pour paramétrer et quantifier l'efficacité des fonctions écologiques, disposer de modèles qui mettraient en lien des variables ou des lois régissant ces processus écologiques dans les estuaires.

2.4. Changements climatiques : impacts sur le fonctionnement estuarien et évolutions

Les estuaires font partie des zones où l'impact des changements climatiques est susceptible d'être fortement ressenti. Le changement climatique se manifeste par une modification des conditions environnementales (e.g. augmentation de la température, élévation du niveau marin, modification de la fréquence et des caractéristiques des événements extrêmes, modification des flux hydriques et sédimentaires) qui contraignent le fonctionnement estuarien (évolution du front salé, position/taille/densité du bouchon vaseux, flux et cycles de la matière, conditions d'oxygénation du milieu...) et surtout les trajectoires des systèmes (évolutions morpho-dynamiques, distribution des habitats). Ainsi, cet axe la thématique peut contribuer à tous les axes précédents.

Orientations proposées :

- Quels sont les impacts des changements climatiques à moyen et long termes sur les milieux dont les espaces de mobilité des estuaires, la qualité des eaux, la biodiversité, et les activités anthropiques ? Quelles sont les mesures d'adaptation possibles et quelle est l'acceptabilité sociétale de ces dernières à l'échelle locale et à l'échelle du bassin versant ainsi qu'aux niveaux des territoires urbains *versus* ruraux ?
- Quels sont les effets des changements climatiques sur les conditions de « référence » (situation sans pressions anthropiques directes ou impact faible) et notamment sur l'état écologique (influence sur les espèces, populations et habitats) et les trajectoires des estuaires ? Comment (et doit-on ?) faire évoluer ces conditions de référence au regard du changement climatique ?

3. Modalités de soumission, calendrier, critères d'admissibilité, d'évaluation et de sélection des projets déposés

3.1. Modalités de soumission et calendrier de l'appel à projets

La procédure de dépôt de projets se déroule en **deux phases** :

- Dépôt d'une lettre d'intention ;
- Dépôt d'un dossier de candidature complet, si la lettre d'intention est retenue suite à la première sélection par le CS et le CoPil de la MIE.

Les recommandations sur le contenu de la lettre d'intention se trouvent en annexe 1 du présent document. Attention : ces lettres d'intention devront être envoyées par courriel uniquement.

La soumission du dossier scientifique complet pour les lettres d'intention retenues doit se faire selon le modèle de document Word mis à disposition par la MIE, et est accompagnée d'une partie administrative obligatoire à remplir. Les dossiers scientifiques doivent être déposés au format pdf uniquement (fichiers non-verrouillés) et par courriel.

Les équipes de recherche peuvent se constituer en consortium et identifier un porteur de projet qui sera l'interlocuteur unique de l'OFB pour le processus de candidature puis, le cas échéant, pour la mise en place et le suivi des financements accordés. Dans ce cas, avant signature des conventions de financement, les mandats établis entre le porteur et chacun des partenaires devront être connus de l'OFB.

Deux phases d'évaluation et de sélection des projets seront organisées, selon les modalités suivantes :

Etapes	Dates
Diffusion de l'appel à projets	7 juillet 2020
Date limite de réception par l'OFB et la MIE d'une lettre d'intention du porteur du projet	30 septembre 2020
Première évaluation et de sélection des lettres d'intention	18 octobre 2020
Phase de dialogue avec les pilotes de projets présélectionnés avec remarques/ précisions éventuelles	octobre / mi-novembre 2020
Dépôt des dossiers complets pour les lettres d'intention sélectionnées	15 novembre 2020
Deuxième, sélection des projets lauréats	6 décembre
Contractualisation avec OFB et démarrage des projets	janvier - mars 2021

3.2. Admissibilité, évaluation et sélection des projets

A la clôture de l'appel à projets, la recevabilité et la complétude des dossiers de candidature seront évaluées par la MIE.

Seront donc considérés comme non éligibles :

- les dossiers soumis hors délai ;
- les dossiers incomplets ;
- les projets d'une durée inférieure à 12 mois ou supérieure à 36 mois ;
- les dossiers qui ne respecteront pas la procédure mentionnée ;
- les dossiers n'entrant pas dans le champ de l'appel à projets de recherche ;
- les dossiers correspondant à une action déjà réalisée ou en cours ;
- les dossiers ne présentant pas de part d'auto-financement de la part de chacun des partenaires du projet.

Les candidatures seront ensuite évaluées notamment selon les critères d'appréciation suivants :

- pertinence globale du projet par rapport aux champs thématiques proposés (cf. §1.3.). Les postulants peuvent répondre simultanément à plusieurs thématiques/axes (par exemple, travailler sur les liens entre fonctionnements physique et biologique);
- études comparant plusieurs estuaires / systèmes estuariens schématisés et **démontrant une plus-value « inter-estuaires »** par rapport au projet centré sur un seul estuaire ou une situation particulière ;
- **projet à l'interface science-gestion à visée appliquée ou en soutien aux politiques publiques environnementales (ex. les résultats du projet permettent une application directe à la restauration/réhabilitation du fonctionnement des estuaires français) ;**
- **pertinence et qualité de la démarche scientifique, caractère novateur de l'approche ;**
- **projet incluant une synthèse des connaissances / capitalisation des données existantes ;**
- inter-disciplinarité ;
- clarté et cohérence du projet ;
- adéquation des coûts par rapport aux objectifs du projet (leur réalisme).

Une attention particulière sera accordée aux projets associant des gestionnaires (ex. des estuaires concernés) , voire les impliquant dans la co-construction des projets.
Les critères en caractères gras dans la liste ci-dessus ont un poids particulièrement important.

Les projets de recherche proposés seront soumis pour évaluation aux membres du conseil scientifique et du comité de pilotage de la MIE accompagnés, suivant les sujets, des chargés de mission scientifiques de l'Office Français de la Biodiversité en fonction de leur domaine de compétence. La sélection des projets sera discutée lors d'une réunion commune entre le Copil de la MIE et le CS.

La décision de financement sera prise par l'Office Français de la Biodiversité sur le fondement de ces expertises.

4. Financement, contractualisation et engagement entre le(s) porteur(s) de projet et de l'OFB

Les aides financières apportées par l'OFB dans le cadre de cet appel à projets seront versées sous la forme de subventions. L'enveloppe globale de l'appel à projets de recherche est d'environ 400 000 euros de contribution que l'OFB peut apporter. Il est souhaité que le budget demandé pour un projet soit de 100 000 euros maximum, les cofinancements sont possibles.

La durée maximale du projet est de 3 ans.

Les règles de conventionnement avec le pilote de chaque projet seront celles adoptées par l'OFB pour ses conventions de subvention.

Le **financement** de l'OFB ne pourra pas dépasser 80% des dépenses éligibles pour les partenaires du coût complet du projet pour chaque partenaire (y compris le porteur) n'exerçant pas d'activité économique dans le champ du projet.

Si le porteur de projet, ou un de ses partenaires en cas de projet commun, est une personne morale exerçant une activité économique, l'aide de l'OFB s'effectuera dans le cadre de la réglementation européenne en matière d'aides d'Etat (art. 107 et 108 du Traité de l'Union Européenne, cadre décrit sur ce lien <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32014R0651>). Il est aussi possible que l'un des partenaires souhaite appliquer le régime des minimis (cadre décrit sur ce lien <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32013R1407>).

Dans tous les cas, les dépenses éligibles seront celles applicables aux personnes morales n'ayant pas d'activité économique.

Les dépenses éligibles et les taux d'aide :

Pour être éligibles, les dépenses doivent être réelles, justifiées, en lien avec le projet et limitées à sa durée (étant rappelé que seules les dépenses ayant été menées à terme avant la date de fin de validité de la décision attributive de subvention sont prises en compte) :

- dépenses de personnel (chercheurs, techniciens et autres personnels d'appui s'ils sont employés pour le projet), soit salaires avec charges... concernant :

- le personnel permanent affecté au projet (au prorata de son implication dans le projet), à l'exception des organismes publics de recherche, collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics ou assimilés,
 - le personnel contractuel non permanent directement affecté au projet,
 - les indemnités de stage ;
- les dépenses de déplacement des personnels affectés partiellement ou totalement au projet, dans la limite de 5 % du montant total des dépenses ;
 - coûts d'amortissement des équipements et du matériel et coûts des prestations de services en lien direct avec le projet ;
 - frais de gestion et de structure : pour un total plafonné à 15 % de l'ensemble des dépenses liées au projet
 - les frais de fonctionnement (achats de prestation, de matériel).
- Sur ces bases, **le taux d'aide maximal est de 80 % des dépenses éligibles.**

Suivi du projet

Pour chaque projet retenu et en accord avec le porteur de projet, un comité de suivi sera mis en place incluant à minima l'OFB, les membres du CoPil et du CS de la MIE concernés et compétents.

Mise à disposition des données

L'OFB souhaite participer à l'effort national de préservation des données et des métadonnées. En revanche, et sauf exception motivée, n'est pas éligible aux aides de l'OFB l'acquisition de données sans que ces dernières soient mises à disposition du public et réutilisables librement ou qu'elles soient bancarisées dans des bases de données identifiées comme bases nationales lorsqu'elles existent. Les projets soutenus par l'OFB sont encouragés à mettre en place un plan de gestion des données (en se basant par exemple sur les ressources mises à disposition sur le site DMP OPIDoR ; <https://dmp.opidor.fr>) dans le contexte FAIR (trouvable, accessible, interopérable, réutilisable) des directives nationale et européenne. La MIE a vocation à capitaliser les données produites sur les estuaires pour assurer aussi leur diffusion (sans préjudice toutefois au producteurs de données et leur politique de publication). Les modalités de diffusion des données produites au cours du projet seront indiquées dans la convention avec l'OFB.

Règles de communication

Toute communication écrite (mémoire, poster, publication...) ou orale (séminaire, congrès...) concernant les résultats du projet de recherche financé devra obligatoirement mentionner la participation financière de l'OFB via l'appel à projets inter-estuaires. La liste des productions devra être adressée à la MIE (mission.inter-estuaires@ofb.gouv.fr) et à l'OFB, pour l'établissement d'un tableau de bord de suivi et de valorisation de l'appel à projet.

Le rapport final du projet (ou son résumé, si la publication est préjudiciable pour la production scientifique) a vocation à être diffusé sur le site de la MIE.

ANNEXE 1 : Trame pour une lettre d'intention :



Appel à projets inter-estuariers 2020- 2021

Trame pour la lettre d'intention

L'Appel à projet de la mission inter- estuariers propose les axes de recherche suivants :

- Ecologie territoriale : replacer les trajectoires des estuaires dans leur contexte historique
- Fonctionnement hydro-morpho-sédimentaire des estuaires, habitats et pressions physiques
- Processus, fonctionnement biogéochimique et écologique des estuaires
- Changements climatiques : impacts sur le fonctionnement estuarien et évolutions

Axe(s) choisi(s) et justification de la cohérence du projet avec l'axe (les axes) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

TITRE DU PROJET :

Responsable du projet (*nom, prénom, qualité*) :

Unité de rattachement (*code Unité, adresse, téléphone, mail*) :

Autres participants au projet (*laboratoire, responsable, rôle dans le projet*) :

Durée totale du projet (*maximum 3 ans*) :

Demande budgétaire pour les années à venir :

2021 :

2022 :

2023 :

Autres sources de financement demandées ou assurées (*précisez origine et montant*) :



LETTRE d'INTENTION

(2-3 pages maximum)

1. **Mots-clefs**
2. **Etat de l'art et contexte du projet de recherche**
3. **Objectifs du projet**
4. **Approche inter-estuariers, pluridisciplinarité**
5. **Actions proposées, méthodologies et résultats attendus**
6. **Calendrier**
7. **Communication et valorisation**
8. **Lien éventuel avec d'autres projets, programmes de recherche** (régionaux, nationaux et européens)
9. **Références bibliographiques des proposant**
10. **Budget envisagé** (personnel, missions, équipement, analyses...)